



# L'Aparté

Lieu d'art contemporain du Pays de Montfort

## Appel à projet Résidence - Printemps 2010 « Exposition inaugurale »

---

**Montfort communauté inaugure en mai 2010 son espace intercommunal d'art contemporain, « L'Aparté ».**

« L'Aparté » est situé sur le Domaine de Trémelin, site naturel boisé de 200 ha qui entoure un lac de 50ha, au cœur du Pays de Brocéliande sur la commune d'Iffendic (40 km de Rennes).

Montfort communauté offre à un artiste un espace de travail et de création pour mener à bien un projet personnel qu'il mettra en résonance avec les particularités du lieu et/ou du territoire.

La création d'une œuvre originale et les échanges que l'artiste aura avec le public constituent les points d'orgue de cette résidence.

## **CRITÈRES DE SÉLECTION POUR LA RÉSIDENCE D'ARTISTES :**

---

**Résidence ouverte à un(e) artiste plasticien(ne) professionnel(le) et qui peut témoigner d'une expérience artistique solide.**

## **DESCRIPTION DE LA RESIDENCE**

---

**DUREE : du 12 avril 2010 au 24 mai 2010.**

**Le planning pourra être pensé avec l'artiste sélectionné.**

Cette période comprend le temps de création et d'installation.

L'artiste sera tenu de créer suffisamment d'œuvres pour alimenter **l'exposition inaugurale** de 'l'Aparté'.

Les productions devront être installées dans la salle d'exposition (48 m2) et, en fonction du projet retenu, sur la terrasse.

L'artiste réalisera des interventions rémunérées en direction du public notamment le public scolaire. Une expérience significative dans ce domaine sera un atout.

Une convention sera signée entre l'artiste sélectionné et la communauté de communes.

## **HERBERGEMENT**

---

L'artiste résidera sur le domaine de Trémelin. La Communauté de communes met gratuitement à sa disposition un appartement ainsi qu'un atelier de 28 m2 situé au 1<sup>er</sup> étage de « L'Aparté »

L'artiste devra être autonome dans ses déplacements et posséder un véhicule.

## **CONDITIONS FINANCIERES**

---

### **L'artiste sélectionné bénéficiera d'une bourse artistique de 2500 euros (TTC et toutes charges sociales comprises).**

La bourse artistique de 2500 € comprend :

- les honoraires pour la création de l'œuvre ;
- le règlement par l'artiste des cotisations sociales et fiscales relatives à ces honoraires ;
- la présence obligatoire de l'artiste au vernissage ;
- la réalisation par l'artiste ou un spécialiste de l'art contemporain d'un texte explicatif et de présentation de son œuvre et de sa démarche artistique ;
- le démontage en coordination avec le comité de pilotage.

### **Les frais de production des œuvres seront pris en charge à hauteur de 1500 euros.** Cette somme sera réglée sur présentation de notes de frais (rassemblant les factures correspondant à la production de l'œuvre).

Les frais de production de 1500 € comprennent :

- les frais de voyages et de déplacement plafonnés à 1/3 de la somme globale ;
- la réalisation de l'œuvre : la création, l'achat et le travail des matériaux et les frais liés à l'installation.

L'installation de l'œuvre pourra se faire conjointement. L'artiste devra préciser dans son dossier de candidature de quel type d'aide il aura besoin.

### **Les actions de médiation en direction du public seront rémunérées à hauteur de 1200 euros (TTC)**

Cette somme de 1200 euros comprend :

- l'ouverture au public de l'atelier au public au moins deux fois au cours de sa résidence ;
- une rencontre tout public ;
- la rencontre d'au moins deux écoles de la communauté de communes (ces échanges avec le public scolaire n'excéderont pas la durée de 18h00 sur l'ensemble du séjour).

### **Les frais restant à la charge de l'artiste**

- La restauration
- Les déplacements personnels

## **CONTENU DU DOSSIER DE CANDIDATURE**

---

Pour être recevable, le dossier de candidature devra comprendre :

- un curriculum vitae,
- un dossier illustré représentatif du travail général (sur papier ou CD).  
Les œuvres qui sortent du cadre des techniques traditionnelles (performances, vidéos, etc.) sont évidemment prises en considération. Un DVD ou une cassette vidéo doit alors être joint au dossier,
- une garantie professionnelle (numéro de SIRET...),
- une note relative aux motivations et aux intentions de l'artiste sur ce projet (2 pages max.),
- la description précise de son projet où figureront la démarche artistique, les moyens mis en œuvre pour sa réalisation et sa présentation au public, une fiche technique et un budget prévisionnel.

**Dossier à envoyer (uniquement par courrier) pour le lundi 15 février 2009**

Les dossiers envoyés par email ne seront pas acceptés.

A

Montfort Communauté  
Projet «résidence» - lieu d'art contemporain  
4 place du tribunal – BP 46108  
35162 Montfort sur Meu cedex

La sélection se fera **la semaine du 22 février 2010** par un comité regroupant des élus, des membres de la société civile et des professionnels de l'art contemporain.

La décision du comité de sélection est sans appel et sera communiquée personnellement. Le comité de sélection se garde la possibilité de procéder à des entretiens à la fin du mois de février.

Les artistes non retenus seront avertis par courrier. (Prévoir une enveloppe affranchie pour le retour du dossier). Pas d'indemnisation prévue pour les dossiers non retenus.

Renseignements : [culture@paysdemontfort.com](mailto:culture@paysdemontfort.com) ou au 02 99 09 20 37